

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 10 octobre 2024

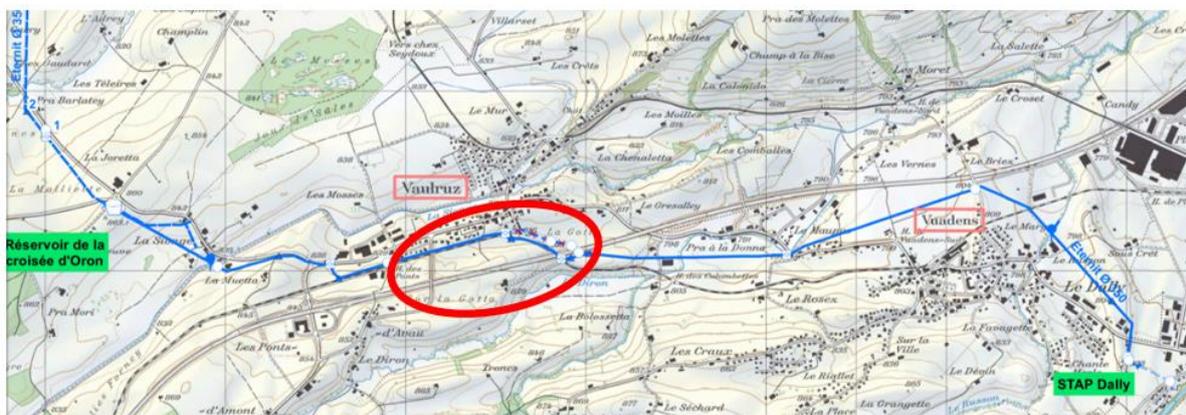
Message n° 4

Demande de crédit de CHF 1'010'000.- pour la participation de la Commune de Romont au déplacement de la conduite d'adduction AVGG/Romont, à Vaulruz, dans le cadre de la réfection de la gare TPF

Introduction

Plus des deux tiers de l'eau potable consommée dans la commune de Romont proviennent de la Gruyère (Charmey et Grandvillard) via une importante conduite de distribution. La commune de Romont et l'AVGG (Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère), propriétaires conjointes de la conduite, l'exploitent en consortium depuis plusieurs décennies.

Les TPF doivent mettre aux normes la gare de Vaulruz ainsi que toutes les installations qui lui sont rattachées. La conduite d'adduction de l'AVGG passe dans le secteur des travaux et gêne ceux-ci. L'AVGG et la commune de Romont profitent de changer cette conduite qui date de 1972 en l'éloignant des voies de chemin de fer et de la gare. La conduite passera dorénavant en zone agricole à la place de la zone à bâtir comme actuellement. Le passage sous l'autoroute par une nouvelle conduite permettra de ne pas être en conflit avec le pont de l'autoroute et le pont TPF. Deux pousse-tubes permettront de passer sous les ouvrages indépendamment.

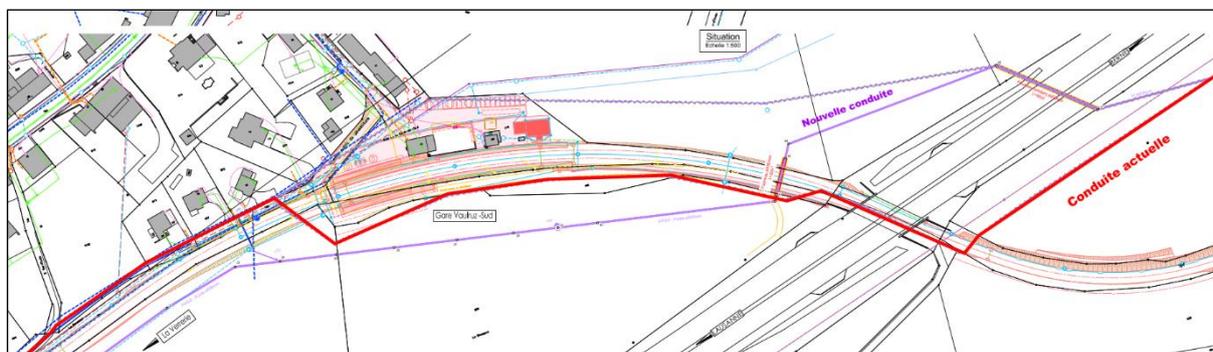


 Situation du projet de construction. En bleu = conduite d'adduction principale

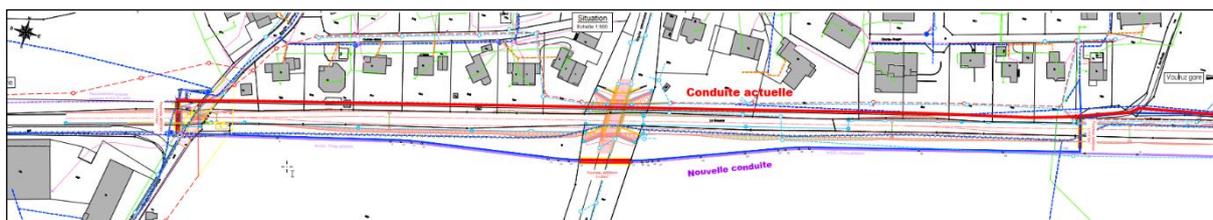
Descriptif des travaux

Le but des travaux est la construction d'une nouvelle conduite d'adduction d'un diamètre de 500 mm en remplacement de la conduite de 1972.

Ces travaux permettront de limiter le risque d'interruption de l'approvisionnement en eau liée à la rupture d'un tuyau vieillissant sur lequel sont branchés les ménages comptabilisant ~ 30'000 personnes.



Secteur gare



Secteur pont autoroutier

Répartition des coûts

Conformément à l'article 13 de la convention établie en 2005 entre l'AVGG et la commune de Romont, ces travaux étant liés aux infrastructures, les coûts seront répartis au prorata de la consommation de la dernière année écoulée, à savoir 41 % à charge de la commune de Romont et 59 % à charge de l'AVGG (selon prévisions).

Le bureau RIBI, mandaté conjointement par l'AVGG et la commune, a estimé le coût total des travaux pour cette opération de déplacement (génie-civil et appareillage) à CHF 2'944'000 TTC +/- 15 %. Ce montant couvre également les frais d'études et les imprévus.

Les TPF participeront aux travaux pour un montant unique de CHF 500'000.-

AVGG (59 % du montant)	CHF	1'441'960.-
Commune de Romont (41 % du montant)	CHF	1'002'040.-
Participation des TPF	CHF	500'000.-
Coût total net TTC	CHF	2'944'000.-

Demande de crédit

Le crédit de CHF 1'010'000.-, dont CHF 600'000.- ont été mis au compte n° 7101 du budget des investissements 2024, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

Frais financiers

Amortissement	1.25 % de CHF 1'010'000.-	CHF 12'625.-
Intérêts	1 % de CHF 1'010'000.-	CHF 10'010.-

Charge financière annuelle	CHF 22'635.-
-----------------------------------	---------------------

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 1'010'000.- pour le déplacement de la conduite principale d'adduction d'eau potable à la gare de Vaulruz, ainsi que son mode de financement.

Romont, octobre 2024

Le conseil communal